PRÉFET
DU CANTAL
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté, de la légi

Certificat d'affichage

Je soussigné, Louis TOTY
Maire de la commune de la commune de TRIZAC

CERTIFIE

Que l'avis d'ouverture d'enquête publique unique relative au captage d'eau potable des sources et galeries du Font Marilhou porté par le syndicat intercommunal de distribution rurale des eaux du Font Marilhou

- déclaration d'utilité publique du prélèvement des eaux des forages
- déclaration d'utilité publique des travaux de mise en place des périmètres de protection autour de ces captages,
- autorisation pour la production, la distribution et l'utilisation de l'eau à des fins de consommation humaine.
- autorisation environnementale « loi sur l'eau »

a été affiché au lieu habituellement réservé à la publicité des décisions administratives, visible de tout public, à minima 15 jours avant le début de l'enquête publique jusqu'à la fin de l'enquête publique, soit à minima entre 31 mars 2024 et le 15 mai 2024.

Fait à TRIZAC
Le 26 mars 2024

MAIRIE DE TRIZAC
15 (Cantal)

A retourner après enquête à pref-environnement@cantal.gouv.fr